



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

RAPPORT SUR L'AFRIQUE

14 septembre 2020



La belle au bois dormant de Jean Veber, carton peint (modèle à échelle utilisée pour le tissage) (GOB 436-00) déposé en 1925 au consulat du Caire, est toujours recherché. Une plainte a été déposée par le ministère des affaires étrangères le 23 décembre 2013.

Table des matières

Préambule.....	3
Introduction.....	5
Liste des pays d’Afrique où la France compte des dépôts d’œuvres d’art.....	6
Quel statut juridique pour les dépôts dans les anciens départements français d’Algérie, les anciens protectorats et les anciennes colonies ?.....	8
1 - Les opérations de récolement des dépôts.....	9
1.1 L’état d’avancement du récolement des dépôts.....	10
1.2 La programmation des prochains récolements.....	12
1.3 Le résultat des derniers récolements.....	12
1.4 L’obligation d’inventaire annuel des dépositaires.....	13
1.5 La régularisation des « sous-dépôts ».....	13
2 – Le post-récolement des dépôts.....	15
2.1 Les suites réservées aux biens recherchés.....	15
2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement.....	15
2.3 Plaintes.....	17
2.4 Titres de perception.....	20
2.5 Classements.....	21
2.6 Suites à déterminer.....	21
Conclusion.....	22
Annexe 1 : textes de références.....	23
Annexe 2 : lexique.....	23
Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites.....	24

Préambule

Créée en 1996, la commission de récolement des dépôts¹ d'œuvres d'art (CRDOA), placée auprès du ministre chargé de la culture, est chargée de piloter les opérations de récolement des dépôts des biens culturels de l'État. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « *exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission* ».

Les rapports de la CRDOA sont des documents qui récapitulent, pour une institution ou pour un territoire (département ou pays), l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts) qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission (sauf pour le cas particulier du SMF qui transmet à la CRDOA des résultats agrégés).

En Afrique, les déposants concernés sont :

Le **Centre national des arts plastiques (Cnap)**, établissement public du ministère chargé de la culture. Il assure la gestion du patrimoine contemporain national, veille à sa présentation publique, et encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique). Il comprend une mission de récolement de dix agents, dont six mis à disposition par la CRDOA.

La **Manufacture nationale de Sèvres**, établissement public du ministère chargé de la culture. Elle a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. Un service du récolement et du mouvement des œuvres comprend six agents dont quatre mis à disposition par la CRDOA.

Le **Mobilier national**, service à compétence nationale du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission d'assurer l'ameublement des services du Premier ministre, des ministères, des assemblées, des grands corps de l'État et des ambassades de France à l'étranger. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Le Mobilier pourvoit également à l'ameublement des résidences présidentielles. Huit inspecteurs sont chargés du récolement, outre un agent mis à disposition par la CRDOA.

Le **service des musées de France (SMF)**, service de la direction générale des patrimoines du ministère chargé de la culture. Il veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique) et est en charge de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées. Un agent de la CRDOA est mis à disposition du musée national d'art moderne.

Le **musée national de la marine**, musée d'État sous tutelle du ministère des armées. Sa première mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans le domaine de la marine.

¹ Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolement, post-récolement... : cf. Lexique en annexe 2.

Le présent rapport a été élaborée par le secrétariat de la CRDOA, en tenant compte des observations des déposants et du ministère chargé des affaires étrangères. **Elle présente les résultats des récolements et de leurs suites pour l'Afrique.**

Introduction

Le nombre conséquent d'œuvres d'art déposées par la France et l'Afrique illustre l'importance des liens unissant ce pays et ce continent : 15 915 dépôts appartenant à l'État français sont aujourd'hui recensés sur le continent africain.

La base de données de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) présente pour le continent africain 251 fiches. Une fiche correspond aux dépôts d'un déposant chez un dépositaire donné. Ainsi, le Cnap compte 137 lieux de dépôt en Afrique, la Manufacture de Sèvres en compte 49, le Mobilier national 35, les musées nationaux 29 et le musée de la marine 1.

La base recense 111 fiches pour le réseau diplomatique français (99 ambassades, 11 consulats, 1 résidence d'ambassadeur), 95 fiches pour des institutions étrangères (palais présidentiels, musées, mairies, églises...), 5 pour le réseau culturel français (Cercle français à Alexandrie et Institut français d'archéologie orientale au Caire), 3 territoires français à l'étranger (les domaines français de Sainte-Hélène, propriété privée de l'État français, la base navale projetée de la marine nationale française à Djibouti et la base aéronavale à Dakar²). Sont également recensés 22 lieux à préciser (en attente d'une exploitation des archives) et 15 lieux pour lesquels les inventaires indiquent des noms relevant de l'histoire coloniale (hôtel du général commandant le corps d'occupation, hôtel du gouverneur, hôtel de la division militaire...). **Le ministère des affaires étrangères est invité à communiquer à la commission, s'il en dispose, les nouvelles dénominations de ces bâtiments, afin de faciliter les prochains récolements.**

La politique de dépôt a été dans un premier temps déployée lors de la colonisation comme moyen d'afficher les savoirs-faire français, comme en témoignent les dépôts de vaisselle et objets d'ornements de la Manufacture de Sèvres, ou des tapisseries de la Manufacture des Gobelins. Un peu plus de la moitié de ces dépôts est aujourd'hui recherchée. Ces disparitions s'expliquent par le fait que, bien souvent, les édifices occupés par les autorités coloniales françaises ont été évacués au moment des indépendances au profit des autorités locales. Lors des déménagements, certaines œuvres ont été oubliées, ce qui complique aujourd'hui l'entreprise de récolement. Par exemple, le palais du gouverneur général de l'Afrique occidentale française est devenu le palais de la présidence du Sénégal ; la Manufacture de Sèvres n'a pas encore pu y récoler ses neuf dépôts. De même, au Togo, un tableau de Léopold de Moulignon, *Petite fille aux chiens* (RF 3832), recherché depuis 1979, serait resté dans le bâtiment restitué aux autorités togolaises lors du déménagement de l'ambassade. En Guinée Conakry, ce sont neuf œuvres appartenant au Cnap et déposées entre 1937 et 1947 qui ont disparu du fait de transferts successifs de la résidence de l'ambassadeur sur trois sites géographiques distincts.

De manière générale, plus les dépôts sont anciens, plus il est difficile de localiser les œuvres. Cela est principalement dû à une mauvaise tenue des inventaires par les dépositaires et à un manque de suivi des dépôts par la majorité des déposants. À l'ambassade de France à Addis-Abeba (Éthiopie), seulement 4 des 37 œuvres déposées par le Cnap, dont la plupart en 1934, ont été localisées lors de la dernière mission de récolement.

² Remise au Sénégal en 1964, il reste une présence française minimale. Le nom de « base aéronavale » est conservé ici par commodité.

Par ailleurs, les disparitions peuvent également être liées, et plus particulièrement en Afrique, au contexte politique interne. On peut évoquer le pillage de l'ambassade de France à Kigali lors de la guerre au Rwanda de 1994, qui a conduit, entre autres, à la disparition de deux tapisseries d'Aubusson et une tapisserie des Gobelins. Ou encore les combats de la guerre civile au Liberia qui ont entraîné l'évacuation de l'ambassade de France à Monrovia en 1990 et le pillage de l'ensemble des œuvres qui s'y trouvaient. Plus récemment, on peut mentionner les attaques à l'encontre de l'ambassade de France à Tripoli (Libye) depuis 2011, dont les conséquences n'ont pas encore toutes été mesurées.

La politique de dépôt s'inscrit aujourd'hui dans un cadre plus soucieux d'engager des partenariats de qualité. À ce titre, on peut faire référence à des dépôts plus récents comme ceux de 2017 par le Cnap : 2 œuvres à l'ambassade de France à N'Djamena (Tchad), 2 œuvres à l'ambassade de France à Nairobi (Kenya) et 1 à l'ambassade de France à Pretoria (Afrique du Sud). De tels dépôts témoignent de la prévalence de cette politique culturelle qui participe au rayonnement de la France à l'étranger et valorise l'intérêt d'un poste diplomatique.

Les dépôts « hors réseau diplomatique » s'inscrivent également dans cette politique comme l'illustrent les dépôts de musées nationaux français au musée national du Bardo d'Alger (73 œuvres déposées), au musée national du Bardo de Tunis (133 œuvres déposées) et au musée national du Ghana à Accra (25 œuvres déposées). De manière plus originale, on peut citer la mise en dépôt par le Cnap au Jardin botanique royal Sir Seewoosagur Ramgoolam à Pamplemousses (Île Maurice) d'un buste en bronze *Bernardin de Saint Pierre* de Julien Rémy (FNAC 4017), surmontant un monument commémoratif composé d'un piédestal en basalte et d'un bas-relief en bronze signé Léon Morice et représentant le naufrage et la noyade de Virginie.

Désormais, des moyens ont été mis en place pour suivre ces dépôts. Peu après la création de la commission, en 1996, **le ministère chargé des affaires étrangères (ci-après : MAE)** a créé une mission du patrimoine, aujourd'hui bureau du patrimoine et de la décoration, intégré à la sous-direction des affaires domaniales et administratives, du patrimoine et de la décoration, au sein de la direction des immeubles et de la logistique. Le bureau est chargé des aménagements intérieurs des ambassades mais également responsable du suivi des dépôts en administration centrale et dans le réseau diplomatique.

Par ailleurs, depuis fin 2018, la base de données « s-collections » qui prend le relais de l'ancienne base Rodin permet de systématiser le suivi des dépôts dans le réseau diplomatique.

Liste des pays d'Afrique où la France compte des dépôts d'œuvres d'art

Le tableau présenté page suivante recense pour un pays donné l'ensemble des dépôts, récolés ou à récoler, et le taux de récolement dans le pays (pour le détail des récolements par déposant et lieux de dépôt, cf. annexe 3).

Pays	Total dépôts	Biens récolés	Biens à récoler	Taux de récolement
Afrique du Sud	251	87	164	34,66 %
Algérie	2 440	84	2 356	3,44 %
Angola	7	7	0	100,00%
Bénin	44	5	39	11,36%
Burkina Faso	30	2	28	6,67 %
Burundi	15	1	14	6,67%
Cameroun	522	25	497	4,79 %
Centrafrique	579	6	573	1,04%
Congo (RPC)	1 231	6	1 225	0,49 %
Congo (RDC)	39	3	36	7,69 %
Côte d'Ivoire	158	44	114	27,85 %
Djibouti	55	20	35	36,36%
Égypte	1 782	1 781	1	99,94 %
Éthiopie	1 028	1 027	1	99,90 %
Gabon	39	21	18	53,85 %
Ghana	391	40	351	10,23 %
Guinée Conakry	42	16	26	38,10 %
Île Maurice	22	22	0	100,00%
Kenya	75	22	53	29,33%
Liberia	68	6	62	8,82%
Libye	450	450	0	100,00%
Madagascar	42	19	23	45,24 %
Malawi	11	11	0	100,38 %
Mali	10	9	1	90,00 %
Maroc	1 715	5	1 710	0,29 %
Mauritanie	408	9	399	2,21%
Mozambique	13	0	13	0,00%
Namibie	10	10	0	100,00%
Niger	98	1	97	1,02%
Ouganda	15	5	10	33,33%
Rwanda	3	3	0	100,00%
Sainte-Hélène	667	667	0	100,00 %
Sénégal	401	332	69	82,79 %
Sierra Leone	28	0	28	0,00%
Somalie	16	0	16	0,00%
Soudan	388	4	384	1,03%
Tanzanie	48	4	44	8,33%
Tchad	764	21	743	2,75%
Togo	269	12	257	4,46%
Tunisie	1 547	165	1 382	10,67 %
Zambie	183	183	0	100,00 %
Zimbabwe	11	11	0	100,00%
Total	15 915	5 146	10 769	32,33 %

Quel statut juridique pour les dépôts dans les anciens départements français d'Algérie, les anciens protectorats et les anciennes colonies ?

Après les indépendances, la localisation et le statut juridique de nombreux dépôts demeurent en suspens.

En effet, les dépôts s'étendent sur une période chronologique assez vaste puisque les premiers ont été consentis dans les années 1840. Or de nombreuses œuvres ont été rapatriées après l'indépendance du pays considéré sans que le suivi administratif ait toujours été clairement établi. **Pour dresser un état précis de la situation, il est nécessaire de dépouiller tout document relatif aux rapatriements de l'époque.**

Inversement, la question se pose pour les œuvres restées en Afrique hors du réseau diplomatique : ces œuvres doivent-elles être considérées comme des dépôts, ont-elles été transférées par traité au moment de l'indépendance, leur statut doit-il être régularisé ? Par courrier adressé à la CRDOA, le MAE indique que « *L'accord intergouvernemental franco-algérien est apparemment le seul qui ait traité des échanges de dépôts d'œuvres d'art après les indépendances* ».

L'enjeu de ces interrogations est de savoir si ces œuvres doivent toujours être comptabilisées comme des dépôts dans les inventaires des institutions déposantes, quitte à faire l'objet d'un classement, ou si ces œuvres doivent être radiées du domaine public mobilier français. **La commission invite les déposants concernés à se prononcer sur cette question. Pour la sauvegarde de cette partie du patrimoine français, il est important que ces questions ne soient pas négligées.**

Le cas de l'Algérie

Un accord franco-algérien du 11 juillet 1968 traitant de la question de la propriété des œuvres d'art ayant fait l'objet d'un échange entre les deux États, en vue de renforcer la coopération culturelle, dresse en annexe une liste d'œuvres déposées, rapatriées ou rétrocédées en précisant leur propriétaire. Toutefois, des doutes demeurent quant à l'exhaustivité de cet accord et son application effective.

Le MAE, interrogé à ce sujet par la commission, a indiqué que cet accord semble avoir été appliqué, mais que **des investigations complémentaires dans les inventaires et les archives du Louvre constituent un préalable nécessaire à toute démarche impliquant les musées et l'État algérien.**

1 - Les opérations de récolement des dépôts

Le récolement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie au secrétariat de la commission. Ces rapports présentent le bilan des récolements (œuvres récolées (localisées ou non localisées), et éventuellement œuvres restant à récoler) et les suites envisagées pour les œuvres non localisées (classement, plainte, titre de perception).

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans. Le Mobilier national est tenu d'effectuer un récolement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les cinq ans (avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt) (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap est tenu de récoler ses dépôts tous les dix ans (par la combinaison des articles D.113-10 et D.113-2). Seule la Manufacture nationale de Sèvres n'a pas formalisé à ce jour dans un texte une fréquence de récolement.

Le récolement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolement qui sont exploités ci-après.

A l'étranger, les distances, le manque de moyens et parfois la situation politique ont conduit les déposants à répartir les dépositaires selon les trois modalités d'action suivantes :

- code 1 : récolement effectué par le déposant (exemple : le récolement des dépôts consentis à l'ambassade de France à Addis-Abeba, effectué du 4 au 8 février 2019 par les équipes de la Manufacture de Sèvres),
- code 2 : récolement effectué par un déposant mandaté par un autre déposant (exemple : le récolement effectué le 6 juin 2004 à l'ambassade de France à Tripoli par les équipes du Mobilier national pour le compte du Cnap),
- code 3 : récolement effectué par le dépositaire (exemple : le récolement des dépôts du musée d'Orsay à l'ambassade de France à Lomé, effectué en 2005 par les services de l'ambassade).

La répartition des pays entre les différents codes peut varier d'un déposant à l'autre, puisque si le code est déterminé par la distance et la situation politique locale, il l'est aussi par le nombre d'œuvres déposées à récoler. Cette différence peut se révéler une complémentarité : un déposant code 1 ira récoler pour le compte d'un déposant code 2.

La CRDOA invite les déposants à publier dans son espace collaboratif toute information utile sur leurs missions de récolement (dates, destinations), afin de favoriser, le cas échéant, la mise en œuvre de codes 2.

1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts

Les 15 915 œuvres déposées en Afrique ne sont pas encore toutes récolées.

Déposant	Date du plus ancien récolement	Biens déposés	Biens récolés	Biens restant à récoler	Taux de récolement
Cnap	2002	1 123	489	634	43,54 %
Mobilier national	2004	250	250	0	100,00 %
Musée marine	2014	8	8	0	100,00 %
Sèvres	2004	13 495	3 492	10 003	25,88 %
SMF	2004	1 039	907	132	87,30 %
TOTAL		15 915	5 146	10 769	32,33 %

Source : déposants

Le taux de récolement pour le continent est de 32,33 %, à comparer au taux de 100 % pour l'Amérique latine, 97,83 % pour le Canada et 70,99 % pour les États-Unis³. Ce chiffre faible s'explique notamment par le nombre très important de dépôts non récolés de la Manufacture de Sèvres (et, dans une moindre mesure, du Cnap et des musées nationaux), notamment au Maghreb, mais pas seulement (Brazzaville, N'Djamena...). Cette situation s'explique par le fait que ces biens, déposés à l'époque dans divers bâtiments relevant de l'ancienne administration française, sont aujourd'hui difficiles à localiser.

Cnap

Le Cnap a récolé un peu moins de la moitié de ses dépôts en Afrique, soit 489 sur 1123 œuvres déposées. L'explication de ce taux bas est donnée au paragraphe ci-dessus. La majorité des récolements sont maintenant anciens au regard des obligations réglementaires du Cnap : entre 2002 et 2007, alors que le Cnap doit procéder à un récolement tous les dix ans.

À noter un procédé original à privilégier au vu des distances dès lors qu'il est réalisable : le Cnap a localisé sur internet en 2017 et 2019 son dépôt au palais Kasr Saïd en Tunisie, palais qui peut se visiter virtuellement en 3D.

S'agissant des postes diplomatiques, la commission invite le Cnap à lui adresser les prochains inventaires annuels que centralisera le bureau du patrimoine du MAE puisque selon la doctrine de l'institution dépositante, ces inventaires seront considérés comme des rapports de récolement (code 3).

Mobilier national

L'ensemble des dépôts du Mobilier national ont été récolés au moins une fois, soit 250 biens. Toutefois, les 35 récolements ont été réalisés en 2004 (18), 2005 (7), 2006 (8), 2007 et 2008 (1 chaque année) alors que le Mobilier national doit procéder à un récolement tous les cinq ans.

S'agissant des postes diplomatiques, la commission invite le Mobilier national à lui adresser les prochains inventaires annuels que centralisera le bureau du patrimoine du MAE puisque selon la doctrine de l'institution dépositante, ces inventaires seront considérés comme des rapports de récolement (code 3).

³ Ces rapports sont publiés sur le site du ministère de la culture.

La commission signale un cas particulier en Côte d'Ivoire : une tapisserie de Prassinos déposée par le Mobilier national en 1968 à Abidjan aurait été repérée sur le marché de l'art. Le Mobilier national a été interrogé sur ce qu'est devenue cette tapisserie, non signalée dans le rapport de récolement du Mobilier national en date du 15 avril 2004 : la commission reste en attente d'une réponse sur ce point.

Musée national de la marine

En 2014, le musée national de la marine a récolé ses 8 objets en dépôt sur la base navale de Djibouti.

Manufacture de Sèvres

La Manufacture de Sèvres a déposé 13493 œuvres en Afrique. Le taux de récolement s'élève à 25,87 %. Une partie de l'explication de ce taux bas est le nombre très important de dépôts de la Manufacture comparé aux autres déposants.

Une mission de récolement a été réalisée en février 2019 par la Manufacture en Éthiopie et en Zambie. Aux chiffres du rapport, il convient d'ajouter les biens anciennement déposés au Malawi (Blantyre et Lilongwe) puis transférés à Lusaka en 2015 : 34 biens localisés. Les 10 biens non localisés restent recherchés au Malawi.

En 2020, l'ambassade de France à Brazzaville (République populaire du Congo) devrait faire l'objet d'une mission de récolement : ce pourrait être l'occasion pour les agents de la Manufacture de Sèvres de récoler en code 2 les 6 dépôts du Mobilier national, voire les dépôts du Cnap ou celui d'un musée national signalé par le SMF.

Service des musées de France

Les musées nationaux ont récolé 907 de leurs 1039 dépôts. Il est à noter que les principaux ensembles récolés l'ont été par leur dépositaire : c'est le cas du musée du Bardo à Alger pour les biens du musée du quai Branly et les services du MAE pour les biens du château de Malmaison déposés à Sainte-Hélène. En revanche, s'agissant du musée Bardo de Tunis, une première mission de récolement a été conduite en novembre 2014 par le département des arts de l'Islam du Louvre (132 biens récolés dont 87 recherchés). Une seconde mission devait être conduite en 2015, afin d'identifier des pièces qui pourraient se trouver au musée de Carthage, mais n'a pas encore été diligentée.

La CRDOA observe que le rythme réglementaire de récolement n'est pas toujours respecté. L'éloignement est une première explication, comme le manque de moyens humains et budgétaires des déposants concernés. C'est pourquoi la commission recommande, à défaut d'un code 1 ou 2, de favoriser des codes 3, c'est-à-dire l'exploitation des inventaires que dépositaires ont l'obligation de leur adresser.

1.2 La programmation des prochains récolements

La CRDOA est en charge du pilotage de la programmation des opérations de récolement et favorise la mutualisation des missions entre déposants. La Manufacture de Sèvres est l'acteur principal pour la programmation du récolement à l'étranger, car elle y réalise le plus souvent sa première campagne de récolement. Comme précisé plus haut, la CRDOA invite les déposants à indiquer les missions de récolements programmées (pays, lieux et dates de la mission), via l'espace collaboratif mis à disposition par la commission sur l'extranet du ministère de la culture, afin de permettre la mutualisation entre institutions. Le récolement général des dépôts en Afrique devrait être achevé en 2029.

1.3 Le résultat des derniers récolements

Le tableau ci-dessous présente la situation des dépôts à la date des derniers récolements.

Déposants	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
Cnap	489	322	167	32,11 %
Mobilier national	250	207	43	16,40 %
Musée marine	8	8	0	100,00 %
Sèvres	3 492	1 074	2 418	69,22 %
SMF	907	728	179	19,74 %
TOTAL	5 146	2 339	2 807	54,29 %

Source : déposants

Compte tenu des biens retrouvés après récolement, les biens non localisés représentent 54,29 % des dépôts récolés en Afrique, un taux proche de la moyenne des autres États (56,23 %) pour les rapports « étranger » déjà publiés⁴, mais davantage que la moyenne des disparitions dans les départements français pour les rapports « départements » déjà publiés (15,42 %).

Ce taux de disparition élevé s'explique notamment par le fort pourcentage de dépôts de la Manufacture de Sèvres (les pièces de la Manufacture, souvent petites, se perdent et se volent plus facilement, outre que la vaisselle se brise aisément), par l'ancienneté des dépôts (les biens recherchés ont souvent été déposés sur une période s'étalant de 1856 à 1960) et par le contexte politique propre au continent africain. En effet, entre les guerres d'indépendance et les conflits internes au continent, plusieurs ambassades ont dû être abandonnées, ce qui a pu donner lieu à des pillages et à des pertes dans le cadre de déménagements.

S'agissant des rapports eux-mêmes, la commission recommande que les adresses des lieux visités soient précisées, à l'instar de ce que fait le Mobilier national.

⁴ Amérique latine, Canada, États-Unis

1.4 L'obligation d'inventaire annuel des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et, le cas échéant, pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient, comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. **Le respect de cette obligation est essentiel pour rapprocher les données des dépositaires avec celles des déposants, et ainsi faciliter les récolements**⁵.

Dans les ambassades et consulats, les responsables du patrimoine mobilier sont les chefs de postes diplomatiques et consulaires. C'est à eux de veiller, en lien avec le bureau du patrimoine et de la décoration du MAE, à l'établissement des inventaires annuels des biens affectés ou déposés dans le réseau diplomatique et au bon déroulement des récolements de dépôts dans les bâtiments diplomatiques. Les déposants peuvent également solliciter leur soutien, via l'administration centrale du MAE, pour favoriser le bon déroulement des opérations de récolement des dépôts dans les institutions françaises ou étrangères dans le pays où ils sont accrédités⁵.

Le MAE indique que, grâce aux efforts du bureau du patrimoine et de la décoration, les états annuels de la majorité des postes sont transmis aux institutions déposantes : Cnap, Manufacture de Sèvres, Mobilier national et musées nationaux.

Pour l'année 2019, le MAE ne va pas adresser les inventaires annuels des postes diplomatiques en raison de la migration des données de l'ancienne base Rodin vers la nouvelle base s-collections.

Ces états annuels valent récolement (code 3) pour le Cnap, le Mobilier national et pour le SMF. La Manufacture de Sèvres prend en compte le faible nombre de pièces déposées (moins de trente par site) ou la situation politique du pays pour établir une liste de pays classés en « code 3 ».

1.5 La régularisation des « sous-dépôts »

Certains dépositaires déplacent les biens qu'ils ont reçus en dépôt, alors même qu'un tel déplacement doit être autorisé par le déposant. Par exemple, sept biens déposés par le Cnap au consulat général de France au Cap ont été localisés à l'ambassade de France à Pretoria (Afrique du Sud). Il s'agit bien de sous-dépôts car le Cnap n'a jamais été informé de ces déplacements.

La commission rappelle que les dépositaires sont astreints à l'obligation de recueillir l'accord du déposant concerné préalablement au déplacement d'un bien. La pratique du déplacement sans information de l'autorité déposante est notamment préjudiciable au bon déroulement des récolements : des biens considérés comme recherchés ont en réalité été juste déplacés dans un autre lieu.

Si ces biens ne reviennent pas dans leur lieu de dépôt initial, **la CRDOA préconise que les déposants concernés régularisent ce déplacement en prenant un nouvel arrêté de dépôt ou passent une nouvelle convention.**

Le bureau du patrimoine et de la décoration souscrit à ces recommandations et précise qu'il s'emploie à rappeler la règle aux postes diplomatiques : « *Les états annuels sont attentivement*

⁵ Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations.

étudiés avant même d'être intégrés dans notre base de données et toutes les anomalies constatées font l'objet de notes diplomatiques. On peut espérer qu'à force de pédagogie, les pratiques soient en train de s'améliorer ».

2 – Le post-récolement des dépôts

A l'issue des opérations de récolement, le déposant doit déterminer les suites à réserver aux œuvres non localisées : plainte, titre de perception, classement (cf. annexe 2 : « *Post-récolement des dépôts* »).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolement faisant apparaître des biens non localisés est assorti des suites réservées à ces constats. En cas d'absence de décisions de suites, la CRDOA demande aux déposants de préciser les décisions qui s'imposent. En cas de plainte ou de titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions.

2.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux biens recherchés et présente leur répartition entre ceux qui ont été retrouvés après le récolement, ceux qui ont fait l'objet d'un classement ou d'une plainte, et ceux dont les suites restent à déterminer par le déposant concerné.

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Plaintes	Titres	Suites à déterminer
Cnap	167	10	93	34	1	30
Mobilier national	43	2	13	28	0	0
Sèvres	2 418	1	1 762	0	10	655
SMF	179	0	91	1	0	87
TOTAL	2 807	13	1 959	63	11	772

Source : déposants. La somme des biens recherchés (2 807) est égale à la somme des colonnes suivantes, sans prendre en compte les titres car un titre se cumule toujours à un classement ou une plainte.

2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement

Au total 13 œuvres ont été retrouvées après récolement : 10 déposées par le Cnap, 2 par le Mobilier national et 1 par la Manufacture de Sèvres.

Cnap

Angola : à la suite de la mission de récolement du 30 mai 2003 à l'ambassade de France à Luanda, trois œuvres étaient recherchées, mais ont été retrouvées depuis. Il s'agit des tableaux suivants :

1. *Horizon* de Jeanne-Michèle Hughes (FNAC 32917),
2. sans titre de Takis (FNAC 89123 (100)),
3. *Vue de Saint-Père* de Frédéric Deshayes (FNAC 19014).

Égypte : non localisée après la mission de récolement menée en 2004 à l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO), l'œuvre suivante a été retrouvée en 2012 dans ses réserves :

4. *Cour de ferme au printemps* de Hélène Benoit-Courcier (FNAC 7015)

Kenya : deux œuvres recherchées à l'ambassade de France à Nairobi ont été localisées sur le lieu de dépôt :

5. *Marine* de Jean Even (FNAC 26151)

6. *Lepnant fleurissant* de John Heywood (FNAC 29681).

Tchad : une sculpture en bronze a été retrouvée à l'ambassade de N'Djamena où elle était recherchée : il s'agit du seul bien qui aurait survécu aux pillages de 1979 et 1980. L'œuvre est aujourd'hui déposée au musée Despiauw-Wlérick à Mont-de-Marsan :

7. *Equilibre* d'Hélène Guastalla (FNAC 9249).

Togo : deux tableaux déposés à l'ambassade de France à Lomé, non localisés lors du récolement par le poste en 2003, ont été retrouvés en 2005 :

8. *Peinture III* d'Hassen Soufi (FNAC 30322)

9. *La Chute* d'Henri Joseph Thomas (FNAC 27531).

Zambie : une œuvre déposée à l'ambassade de France à Lusaka, non localisée lors du récolement par le poste en 2003, figure à nouveau dans l'état annuel du poste en 2016.

10. *Sagittaire et scorpion* de Claude Pelletier-Pigot (FNAC 29106).

Manufacture de Sèvres

11. Un cendrier Gauvenet (128.75) en porcelaine, de couleur bleue en frises et fleurs en jeu de fond) déposé par Sèvres en 1975 à l'ambassade de France à Tripoli (Libye), non localisé lors du récolement de 2004, a été retrouvé par le poste en 2009.

Mobilier national

12. Une chaise (GMT 7956) déposée à l'ambassade de France de Prétoria (Afrique du Sud) a été retrouvée en 2007, à peine un an après la mission de récolement.

13. Des recherches approfondies peuvent également permettre de retrouver des œuvres non localisées. La tapisserie de lice d'Aubusson *Les quatre saisons*, d'après Michel Truffaut (GMT 832), déposée en 1960 à l'ambassade de France à Nairobi (Kenya), a été retrouvée dans les entrepôts « S.D.V. », société de transport du ministère des affaires étrangères, et restituée au Mobilier national en 2009. Cette tapisserie, recherchée depuis le récolement de 2004, avait fait l'objet d'un dépôt de plainte en 2007. La plainte a été retirée une fois l'œuvre retrouvée.

Ces constats militent pour qu'avant le récolement, les dépositaires réalisent un premier pointage des œuvres déposées à partir de la liste des biens à récolement que le déposant leur adresse. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolement et non en aval comme dans les exemples ci-dessus, ce qui peut par exemple éviter des dépôts de plainte non justifiés.

Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.

Le MAE précise qu'il « *organise autant que faire se peut les missions des institutions déposantes en les mettant en relation avec les postes, en organisant les rendez-vous, quelquefois en les logeant sur place* ».

2.3 Plaintes

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépôts de plainte qui ont été demandées. La plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC⁶ et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Le délai qui s'écoule entre le constat de la disparition d'une œuvre et le dépôt de plainte afférent doit être le plus court possible, afin de favoriser les chances de redécouverte. La commission note que ce délai est parfois très long (des années), même si les pratiques récentes vont dans le sens d'une amélioration.

Déposants	Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Cnap	34	34	0
Mobilier national	28	28	0
SMF	1	1	0
TOTAL	63	63	0

Source : déposants

Le ministère chargé des affaires étrangères a déposé l'ensemble des plaintes demandées auprès de la brigade de répression du banditisme (BRB).

CNAP

34 plaintes ont été déposées pour des biens du Cnap. Neuf de ces biens faisaient à l'origine l'objet d'un classement, mais à la faveur de la découverte de photographies, le Cnap a converti ces classements en demande de plainte. Les 34 plaintes concernent :

Une œuvre recherchée au consulat du Cap (Afrique du Sud) :

1. *Bouquet de fleurs sur nappe imprimée* de Robert Lepeltier (FNAC 22915).

Une gouache sur papier disparu à l'ambassade de France à Yaoundé (Cameroun) :

2. *La vie naissant* de Manuel Benaim (FNAC 28242).

Une sculpture en cuivre disparue à l'ambassade de France à Bangui (Centrafrique) :

3. *Le coq* de Maurice Legendre (FNAC 9422).

Un tableau et une sculpture déposés à l'ambassade de France à Abidjan (Côte d'Ivoire) :

⁶ Office central de lutte contre le trafic des biens culturels

4. *Le Louvre* de Cécil Michaelis (FNAC 27475)
5. *La Coquetterie* d' Odette Lepeltier (FNAC 226) qui fait également l'objet d'un titre de perception.

Cinq tableaux recherchés à l'ambassade de France au Caire :

6. *Composition* d'Hossein Zenderoudi (FNAC 28197),
7. *Nature morte* de Dirk Van der Eecken (FNAC 22074),
8. *Paysage* de Camargue d'Yves Brayer (FNAC 22810),
9. *Le Printemps* de Lucien Coutaud (FNAC 14455),
10. *Paysage de l'Yonne* de Jacques-François Thomas (FNAC 21907),

Deux œuvres recherchées au consulat général de France à Alexandrie (Égypte) :

11. *Le Pont-Neuf* d'Alphonse Rostan (FNAC 10569).
12. *Composition d'Édouard Goerg* (FNAC 20654).

Un tableau recherché à l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO) du Caire (Égypte) :

13. *La liseuse* d'Yvonne Sjoestedt (FNAC 27987).

Une œuvre recherchée à l'ambassade de France à Addis-Abeba (Éthiopie) :

14. *Composition* de Léon Tutundjian (FNAC 20290).

Une aquarelle recherchée à l'ambassade de France à Monrovia (Libéria) :

15. *Vue de Honfleur* de Roger Fleury (FNAC 24643).

Onze œuvres disparues à l'ambassade de France à Tripoli (Libye) :

16. *Bords de mer* de François Baboulet François (FNAC 22254),
17. *La tour rouge* de Sablé André (FNAC 26067),
18. *Der graue Alltag* de Korab Karl (FNAC 31369),
19. *La route des colonies* d'Auguste Matisse (FNAC PFH 2569),
20. *L'Atlantique* d'Auguste Matisse (FNAC PFH 2568),
21. *Traits noirs, du rouge, du bleu aussi* de Jacques Pibot (FNAC 35248),
22. *200 Anys* d'Antoni Tapiès (FNAC 89275(64)),
23. *Self-portrait* de Steve Miller (FNAC 95116),
24. *Grèce* de Charos Vasilis (FNAC 31046),
25. *Chariot* (estampe) de Mireille Baltard (FNAC 30981),
26. *Empereur Napoléon III* de Richer (FNAC PFH 3213).

Un tableau recherché à l'ambassade de France à Lilongwe (Malawi) :

27. *Le pot et l'assiette* de Louise Delorme (FNAC 27987).

Un tableau recherché au consulat général de France à Tanger (Maroc) :

28. *Paris vu du haut du Louvre* d'Émile Dameron (FNAC 861)

Deux aquarelles recherchées à l'ambassade de France à Dar Es Salam (Tanzanie) :

29. *Le capedji* d'Alexis Gritchenko (FNAC 31782),
30. *Vendeur de beignets à Istanbul* d'Alexis Gritchenko (FNAC 31784).

Trois œuvres recherchées à l'ambassade de France à N'Djamena (Tchad) :

31. *Pigeons volent* de René Mendès-France (FNAC 27116),
32. *L'Oiseau gourmand* de Valentine Prax (FNAC 28559),

33. *La roulotte* de Guy Krohg (FNAC 26464).

Une œuvre recherchée à l'ambassade de France à Lusaka (Zambie) :

34. *Le vent* de Vincent Guignebert (FNAC 28041).

Mobilier national

28 plaintes ont été déposées pour des biens du Mobilier national. Ces dernières concernent (les chiffres en début de paragraphe indiquent le nombre cumulé d'œuvres) :

Une œuvre déposée à l'ambassade de France à Addis-Abeba (Éthiopie) :

1. tapisserie d'Abbeville (GMT 2207/16).

Deux tabourets de pieds (GMT 14526/1 et 2) disparus à l'ambassade de France au Caire (Égypte) :

2. (GMT 14526/1),

3. (GMT 14526/2).

Deux cartons de tapisserie de Jean Veber disparus au consulat du Caire (Égypte) : ces deux cartons faisaient l'objet d'une double numérotation Cnap / Mobilier national. Le Cnap confirme qu'ils sont désormais inscrits uniquement à l'inventaire du Mobilier national :

4. *La belle au bois dormant* (GOB 434),

5. *Cendrillon* (GOB 467).

Cinq œuvres disparues à l'ambassade de France à Conakry (Guinée) :

6. *Les bateaux*, d'après Georges Ardit, tapisserie des Gobelins (GMTT 997),

7. *Retour à la terre*, Pierre-Paul Montagnac, carton pour tapisserie (GOB 870),

8. *Travail pour la France*, Lucien Jonas, carton pour tapisserie (GOB 872),

9. *Les maîtres de la science*, Octave Guillonet, carton pour tapisserie (GOB 875),

10. *Les vins de France*, Jean Beaumont, carton pour tapisserie (GOB 897).

Trois tapisseries disparues à l'ambassade de France à Kigali (Rwanda) :

11. *Madagascar*, tapisserie d'Aubusson, de Stéphane Magnard (GMTT 766),

12. *Malestricta*, tapisserie d'Aubusson, de Bernard Melois (GMTT 924),

13. *Le temps des cerises*, tapisserie des Gobelins, de Roger Lersy (GOB 937).

Une tapisserie des Gobelins disparue à l'ambassade de France à Lusaka (Zambie) :

14. *Val de la Hays* d'après Jacques Villon (GOB 1118).

Une tapisserie disparue à l'ambassade de France à Nairobi (Kenya) :

15. *Combat* d'André Borderie, tapisserie de lice, Beauvais (BV 49).

Quatre œuvres disparues à l'ambassade de France à N'Djamena (Tchad) :

16. Tapis d'Aubusson, de Jacques-Marie Bie (GMT 17400),

17. Tapis d'Aubusson, Livia Dubreuil (GMT 17787),

18. Tapis d'Aubusson, Ivan Da Silvz Bruhns (GMT 18874),

19. Tapisserie de basse lice de Pierre Henri Ducos de la Haille (GOB 381).

Une œuvre disparue à l'ambassade de France à Pretoria (Afrique du Sud) :

20. Une chaise (GMT 18203).

Huit fauteuils de Jacques Adnet disparus à l'ambassade de France à Tripoli (Libie) : 21. à 28. *Bâtons et entrelacs* d'après Fages (GMT 19529/1 à 8).

Service des musées de France

Une plainte a été déposée pour le tableau de Léopold de Moulignon, *Petite fille aux chiens* (RF 3820), relevant aujourd'hui des collections du musée d'Orsay et déposé depuis 1961 à l'ambassade de France à Lomé (Togo). Cette œuvre serait restée dans les anciens locaux de l'ambassade de France, lesquels ont été restitués lors de l'indépendance du pays. Le contexte historique et politique du pays serait à l'origine de cette disparition et expliquerait pourquoi le ministère des affaires étrangères n'a déposé plainte qu'en 2014 alors que ce sujet était évoqué depuis 1979 par le ministère de la culture.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Étalab, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts, et notamment les photographies des œuvres recherchées, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle. Même si la qualité de la photo n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

2.4 Titres de perception

Le tableau ci-dessous présente le détail des titres de perception qui ont été demandés. Un titre de perception est une procédure financière permettant, en cas de disparition d'un bien et de carence manifeste du dépositaire, le recouvrement d'une dette mise à sa charge au profit de l'institution dépositaire. Quand un titre est demandé, il est systématiquement cumulé avec un classement ou un dépôt de plainte.

Déposant	Titres demandés	Titres réglés	Titres à régler	Montants réglés
Cnap	1	1	0	13 000
Sèvres	10	9	1	61 500
TOTAL	11	10	1	74 500

Source : déposants

Cnap : un titre de perception de 13 000 € a été réglé le 12 novembre 2014 pour une statue en céramique d'Odette Lepeltier, *La Coquetterie*, inscrite sur les inventaires du Cnap (FNAC 226) et recherchée à l'ambassade de France à Abidjan en Côte d'Ivoire. Cette œuvre fait également l'objet d'un dépôt de plainte.

Manufacture de Sèvres : le MAE a réglé 9 titres de perception :

- Trois titres réglés en 2013, pour trois vases disparus à l'ambassade de France de Tripoli et un montant total de 13 000 € :

1. un vase Mayodon 31, décor "projet 43-60 : *course de chevaux*", Jean Thomen, (88.12),
2. un vase S.R 22, décor "projet 15-62 : *pavés rayonnant*", André Plantard, (27.34),
3. un vase Gensoli 7, décor "projet 14-59: *genèse*", André Plantard (79.33.3).

- Six titres réglés le 18 décembre 2016, pour des œuvres disparues à l'ambassade de France au Caire et un montant total de 48 500 € :

4. une fontaine murale d'A. Beaudin à 25000€,
5. un vase Decoeur 22, projet 5-57 , Jean Thomen à 5 500€,
6. un vase Decoeur 33, projet 16-62 , Roger Sivault à 5 000€,
7. un vase Decoeur 46, projet 133-48 ,André plantard à 3 000€,
8. un vase Decoeur 53, projet 7-54 , Paul Charlemagne à 5 500€
9. un vase Sère 1, projet 29-52 ,Adrien Leduc à 4 500€.

Le récolement de la Manufacture de Sèvres à Lusaka en février 2019 n'a pas permis de localiser, parmi les dépôts transférés depuis l'ancienne ambassade de France au Malawi, un vase de Mahieddine Boutaleb pour la disparition duquel la Manufacture de Sèvres va émettre un titre de perception de 5 000 €.

2.5 Classements

Au total, 1959 œuvres déposées en Afrique ont fait l'objet d'un classement. Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

2.6 Suites à déterminer

La Manufacture de Sèvres est invitée à déterminer des suites (classements, plaintes, titres de perception) pour ses 655 biens non localisés à l'ambassade de France à Addis-Abeba en Éthiopie lors du récolement de février 2019.

Le SMF est invité à déterminer des suites pour ses 87 biens non localisés au musée du Bardo de Tunis.

Le Cnap est invité à déterminer des suites pour 30 de ses biens non localisés en Afrique, au sein du réseau diplomatique (ambassade de France à Tunis), au sein d'institutions africaines et dans des bâtiments de l'ex-empire colonial français dont la situation aujourd'hui reste à préciser.

Conclusion

L'entreprise générale de récolement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français.

Les bénéficiaires de dépôts doivent, en vertu de dispositions légales ou réglementaires, adresser chaque année au(x) institution(s) dépositaire(s) l'inventaire des dépôts qui leur ont été consentis. Cet inventaire présente la liste des œuvres avec leurs caractéristiques, leur emplacement précis et leur état de conservation. Des photographies doivent être jointes dès que cette possibilité existe.

Ce rapport établi par la CRDOA pour l'ensemble des déposants et dépositaires a notamment pour fonction d'informer les chefs de postes diplomatiques et consulaires de l'ensemble des biens culturels déposés par l'État en Afrique qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier et, parmi ceux-ci, des biens recherchés.

Les institutions dépositaires, l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC - direction centrale de la police judiciaire) et la CRDOA doivent être destinataires d'une copie du récépissé de dépôt de plainte lorsque cette mesure a été décidée. Pour l'ensemble de ces démarches, le secrétariat de la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) est à la disposition de la section du patrimoine du ministère des Affaires étrangères pour apporter conseil et soutien.

Les campagnes de récolement sont enfin le moyen, pour les dépositaires, d'engager un dialogue avec les déposants à propos de la politique des dépôts, en lien avec les responsables locaux des services diplomatiques. Les institutions et administrations dépositaires ont en effet la possibilité en recourant aux dépôts, de se doter de meubles et objets d'art, à des coûts réduits, et de participer ainsi à la diffusion et au rayonnement du savoir-faire français en matière de patrimoine culturel.

Il appartient à toute personne qui obtiendrait des informations sur les œuvres disparues d'avertir aussitôt la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) qui transmettra les éléments recueillis au déposant concerné.

Annexe 1 : textes de références

- **Code général de la propriété des personnes publiques : [article L. 2112-1](#) : domaine public mobilier**
- **[Circulaire du 15 avril 2019](#) relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations**
- **Textes instituant la CRDOA : [articles D.113-27](#) et suivants du code du patrimoine**
- **Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :**
 - **Centre national des arts plastiques : [articles R.113-1](#) et suivants du code du patrimoine**
 - **Manufacture de Sèvres : [décret n°2009-1643](#) portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges**
 - **Mobilier national : [articles D.113-11](#) et suivants du code du patrimoine ; [arrêté du 3 juin 1980](#)**
 - **Service des musées de France : [articles D. 423-9 à D.423-18](#) et [R. 451-26 à R. 451-28](#) du code du patrimoine**

Annexe 2 : lexique

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDOA>

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Afrique du Sud	Ambassade à Pretoria	Cnap	0	40	37	3	0	3	0	0
Afrique du Sud	Ambassade à Pretoria	Mobilier	0	19	16	3	1	1	1	0
Afrique du Sud	Ambassade à Pretoria	Sèvres	69	0	0	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	Consulat au Cap	Cnap	0	9	7	2	0	1	1	0
Afrique du Sud	Consulat au Cap	Sèvres	95	0	0	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	Consulat à Johannesburg	Cnap	0	19	19	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu inconnu à Abou el Hassan	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Aïn Defla	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Ambassade à Alger	Cnap	0	6	6	0	0	0	0	0
Algérie	Ambassade à Alger	Mobilier	0	4	4	0	0	0	0	0
Algérie	Ambassade à Alger	Sèvres	1719	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Ambassade à Alger	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Algérie	Cathédrale Saint-Philippe d'Alger	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Chapelle à Alger	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Cité universitaire Ben Aknoun à Alger	Cnap	9	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	École de médecine à Alger	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	École nationale des beaux-arts d'Alger	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église Notre-Dame des Victoires à Alger	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église Saint-Augustin à Alger	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie d'Alger	Cnap	11	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mess des officiers à Alger*	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée à préciser à Alger	Cnap	123	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée des beaux-arts à Alger	SMF	17	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée Franchet d'Espérey à Alger	SMF	3	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée national des beaux-arts à Alger	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Algérie	Musée national du Bardo à Alger	SMF	0	73	0	73	0	73	0	0
Algérie	Musée Stéphane Gsell à Alger	SMF	83	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Palais archiépiscopal à Alger	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Palais Mustapha à Alger	Cnap	8	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Préfecture à Alger*	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Résidence du Premier ministre ⁷	Cnap	28	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Résidence du Premier ministre ⁷	Sèvres	12	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Société de tir à Alger	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Alger	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Alger	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Basilique Saint-Augustin à Annaba	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie d'Annaba	Cnap	17	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Béjaïa	Cnap	6	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée à Béjaïa	Cnap	5	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée à Béjaïa	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Place de la mairie à Béjaïa	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Biskra	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Blida	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Chaabat El Leham	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Chelghoum Laïd	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Cherchell	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Chlef	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Centre hippique à Constantine	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église Héliopolis à Constantine	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0

⁷ Ex-Palais du gouvernement général à Alger

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Algérie	Église Souk-Ahras à Constantine	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Constantine	Cnap	20	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée à préciser à Constantine	Cnap	39	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Préfecture à Constantine*	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Théâtre à préciser à Constantine	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Draa Essamar	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de El Kala	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de El Kseur	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à El Meniaa	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Emir Abdelkader	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Guelma	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Sous-préfecture à Guelma*	Cnap	8	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église à préciser à Ighil Izane	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Jijel	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église à préciser à Kaous	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Khemis Miliana	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église du grand séminaire à Kouba	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Mila	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Miliana	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Misserghin	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église de Perregaux à Mohammedia	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Mostaganem	Cnap	4	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église Saint-Louis à Oran	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Consulat à Oran	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Hôtel de la division militaire à Oran*	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Algérie	Musée des beaux-arts à Oran	Cnap	26	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée Ahmed Zabana à Oran	SMF	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Préfecture à Oran*	Cnap	20	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Préfecture à Oran*	Sèvres	10	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Théâtre à préciser à Oran	Cnap	7	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Oran	Cnap	6	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Oued Zenati	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Saïda	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église à préciser à Séraïdi	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée à préciser à Sétif	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Sétif	Cnap	4	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Sidi Ali Ben Youb	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Sidi Bel Abbès	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Sidi Bel Abbès	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Cimetière français à Skikda	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église à préciser à Skikda	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Skikda	Cnap	10	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Skikda	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée à préciser de Skikda	Cnap	62	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée à préciser de Skikda	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Square Amar Guennoun à Skidda	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Sourk El Mitou	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Stora	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Taoura	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Tazoult	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Algérie	Cercle militaire à Tébessa*	Sèvres	3	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie de Tébessa	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Télagh	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Église à préciser à Thénia	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Musée à préciser à Tlemcen	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Lieu à préciser à Tlemcen	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Algérie	Mairie d'une ville à préciser	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Angola	Ambassade à Luanda	Cnap	0	7	4	3	3	0	0	0
Bénin	Ambassade à Cotonou	Cnap	0	4	4	0	0	0	0	0
Bénin	Ambassade à Cotonou	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Bénin	Ambassade à Cotonou	Sèvres	39	0	0	0	0	0	0	0
Burkina Faso	Ambassade à Ouagadougou	Mobilier	0	2	2	0	0	0	0	0
Burkina Faso	Ambassade à Ouagadougou	Sèvres	28	0	0	0	0	0	0	0
Burundi	Ambassade à Bujumbura	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Burundi	Ambassade à Bujumbura	Sèvres	14	0	0	0	0	0	0	0
Cameroun	Haut commissariat de France à Douala*	Cnap	17	0	0	0	0	0	0	0
Cameroun	Ambassade à Yaoundé	Cnap	0	6	5	1	0	0	1	0
Cameroun	Ambassade à Yaoundé	Mobilier	0	19	19	0	0	0	0	0
Cameroun	Ambassade à Yaoundé	Sèvres	474	0	0	0	0	0	0	0
Cameroun	Musée national du Cameroun à Yaoundé ⁸	Cnap	6	0	0	0	0	0	0	0
Centrafrique	Ambassade à Bangui	Cnap	0	6	4	2	0	1	1	0
Centrafrique	Ambassade à Bangui	Sèvres	573	0	0	0	0	0	0	0
Congo (RDC)	Ambassade à Kinshasa	Mobilier	0	3	3	0	0	0	0	0
Congo (RDC)	Ambassade à Kinshasa	Sèvres	36	0	0	0	0	0	0	0

⁸ Ex-Commissariat général de la République (source : MAE)

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Congo (RPC)	Ambassade à Brazzaville	Mobilier	0	6	6	0	0	0	0	0
Congo (RPC)	Ambassade à Brazzaville	Sèvres	1203	0	0	0	0	0	0	0
Congo (RPC)	Direction générale de la galerie congolaise à Brazzaville	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Congo (RPC)	Présidence de la République ⁹	Cnap	21	0	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	Ambassade à Abidjan	Cnap	0	28	25	3	0	1	2	0
Côte d'Ivoire	Ambassade à Abidjan	Mobilier	0	8	8	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	Ambassade à Abidjan	SMF	1	8	8	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	Ambassade à Abidjan	Sèvres	105	0	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	Présidence de la République ¹⁰	Cnap	8	0	0	0	0	0	0	0
Djibouti	Ambassade à Djibouti	Cnap	0	10	10	0	0	0	0	0
Djibouti	Ambassade à Djibouti	Mobilier	0	2	2	0	0	0	0	0
Djibouti	Ambassade à Djibouti	Sèvres	35	0	0	0	0	0	0	0
Djibouti	Base navale à Djibouti	Marine	0	8	8	0	0	0	0	0
Égypte	Ambassade au Caire	Cnap	0	36	16	20	0	15	5	0
Égypte	Ambassade au Caire	Mobilier	0	50	44	6	0	4	2	0
Égypte	Ambassade au Caire	Sèvres	0	1313	122	1191	0	1191	0	0
Égypte	Consulat au Caire	Mobilier	0	4	2	2	0	0	2	0
Égypte	Consulat à Alexandrie	Cnap	0	24	13	11	0	9	2	0
Égypte	Consulat à Alexandrie	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Égypte	Consulat à Alexandrie	Sèvres	0	7	0	7	0	7	0	0
Égypte	Institut français d'archéologie orientale au Caire	Cnap	0	28	16	12	1	10	1	0
Égypte	Institut français d'archéologie orientale au Caire	Mobilier	0	24	24	0	0	0	0	0
Égypte	Institut français d'archéologie orientale au Caire	Sèvres	0	293	112	181	0	181	0	0

⁹ Le palais du Peuple est le siège de la présidence de la République du Congo, à Brazzaville, après avoir été celui du gouvernement général de l'Afrique-Équatoriale française (AEF) (source : MAE).

¹⁰ Le palais du gouverneur à Abidjan est devenu après l'indépendance le siège du palais de la présidence (source : MAE).

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Égypte	Institut français d'archéologie orientale au Caire	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Égypte	Cercle français d'Alexandrie	Sèvres	0	1	0	1	0	1	0	0
Éthiopie	Ambassade à Addis-Abeba	Cnap	0	37	4	33	0	32	1	0
Éthiopie	Ambassade à Addis-Abeba	Mobilier	0	3	2	1	0	0	1	0
Éthiopie	Ambassade à Addis-Abeba	Sèvres	0	986	331	655	0	0	0	655
Éthiopie	Ambassade à Addis-Abeba	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Éthiopie	Résidence du Premier ministre ¹¹	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Gabon	Ambassade à Libreville	Cnap	0	15	15	0	0	0	0	0
Gabon	Ambassade à Libreville	Mobilier	0	6	6	0	0	0	0	0
Gabon	Ambassade à Libreville	Sèvres	1	0	0	0	0	0	0	0
Gabon	Présidence de la République à Brazzaville ¹²	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Gabon	Présidence de la République à Brazzaville	Cnap	13	0	0	0	0	0	0	0
Gabon	Présidence de la République à Brazzaville	Sèvres	3	0	0	0	0	0	0	0
Ghana	Ambassade à Accra	Cnap	0	11	11	0	0	0	0	0
Ghana	Ambassade à Accra	Mobilier	0	4	4	0	0	0	0	0
Ghana	Ambassade à Accra	Sèvres	349	0	0	0	0	0	0	0
Ghana	Ex-hôtel du gouverneur à Accra*	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Ghana	National museum of Ghana à Accra	SMF	0	25	7	18	0	18	0	0
Guinée	Ambassade à Conakry	Mobilier	0	7	0	7	0	2	5	0
Guinée	Ambassade à Conakry	Sèvres	23	0	0	0	0	0	0	0
Guinée	Mairie de Conakry	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0

¹¹ Ex-Palais du roi d'Abyssinie, aujourd'hui Palais Ménelik

¹² Ex-Palais du gouvernement du Gabon français, aussi appelé palais du gouverneur de l'Afrique équatoriale française (AEF), devenu palais présidentiel, puis démoli en 1975 et reconstruit dans un style moderne pour le sommet de l'OUA de 1977, abrite aujourd'hui la résidence du président de la République (dit « Palais Rénovation ») ou « Palais du bord de mer » (source : MAE).

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Guinée	Présidence de la République à Conakry ¹³	Cnap	0	9	0	9	0	0	0	9
Île Maurice	Ambassade à Port-Louis	Cnap	0	21	21	0	0	0	0	0
Île Maurice	Jardin botanique à Pamplemousses	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Kenya	Ambassade à Nairobi	Cnap	0	20	14	6	2	4	0	0
Kenya	Ambassade à Nairobi	Mobilier	0	2	0	2	1	0	1	0
Kenya	Ambassade à Nairobi	Sèvres	53	0	0	0	0	0	0	0
Liberia	Ambassade à Monrovia	Cnap	0	6	0	6	0	5	1	0
Liberia	Ambassade à Monrovia	Sèvres	62	0	0	0	0	0	0	0
Libye	Ambassade à Tripoli	Cnap	0	20	8	12	0	1	11	0
Libye	Ambassade à Tripoli	Mobilier	0	12	3	9	0	1	8	0
Libye	Ambassade à Tripoli	Sèvres	0	418	237	181	1	180	0	0
Madagascar	Ambassade à Tananarive	Mobilier	0	7	6	1	0	1	0	0
Madagascar	Ambassade à Tananarive	Sèvres	23	0	0	0	0	0	0	0
Madagascar	Haut commissariat de la République*	Cnap	0	2	0	2	0	0	0	2
Madagascar	Hôtel du Gouverneur – Îlot Madame*	Cnap	0	2	0	2	0	0	0	2
Madagascar	Palais de Manjakamiadana	Cnap	0	2	0	2	0	0	0	2
Madagascar	Présidence de la République	Cnap	0	6	0	6	0	0	0	6
Malawi	Ambassade à Lilongwe**	Cnap	0	1	0	1	0	0	1	0
Malawi	Ambassade à Lilongwe**	Sèvres	0	10	0	10	0	10	0	0
Mali	Ambassade à Bamako	Cnap	0	7	7	0	0	0	0	0
Mali	Ambassade à Bamako	Mobilier	0	2	2	0	0	0	0	0
Mali	Musée national du Mali à Bamako	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Maroc	Consulat à Casablanca	Sèvres	7	0	0	0	0	0	0	0

¹³ Ex-Palais du gouverneur, devenu palais présidentiel en 1958 lors de l'indépendance, détruit en 1983 puis reconstruit (source : MAE).

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Maroc	Église du Sacré-Cœur à Casablanca	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Maroc	Ambassade à Rabat	Sèvres	1255	0	0	0	0	0	0	0
Maroc	Consulat à Tanger	Cnap	0	4	2	2	0	1	1	0
Maroc	Consulat à Tanger	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Maroc	Consulat à Tanger	Sèvres	445	0	0	0	0	0	0	0
Maroc	Église Sainte-Marie-Jeanne à Tanger	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Mauritanie	Ambassade à Nouakchott	Cnap	0	8	8	0	0	0	0	0
Mauritanie	Ambassade à Nouakchott	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Mauritanie	Ambassade à Nouakchott	Sèvres	399	0	0	0	0	0	0	0
Mozambique	Ambassade à Maputo	Sèvres	13	0	0	0	0	0	0	0
Namibie	Ambassade à Windhoek	Cnap	0	10	10	0	0	0	0	0
Niger	Ambassade à Niamey	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Niger	Ambassade à Niamey	Sèvres	97	0	0	0	0	0	0	0
Ouganda	Ambassade à Kampala	Cnap	0	4	4	0	0	0	0	0
Ouganda	Ambassade à Kampala	Sèvres	10	0	0	0	0	0	0	0
Ouganda	Ambassade à Kampala	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Rwanda	Ambassade à Kigali	Mobilier	0	3	0	3	0	0	3	0
Sainte-Hélène	Domaines français de Longwood House	SMF	0	667	667	0	0	0	0	0
Sénégal	Ambassade à Dakar	Mobilier	0	35	35	0	0	0	0	0
Sénégal	Ambassade à Dakar	Sèvres	0	273	165	108	0	108	0	0
Sénégal	Ambassade à Dakar	SMF	8	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	Base aéronavale à Dakar*	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	Hôtel du général commandant des troupes à Dakar*	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	Hôtel du général commandant des troupes à Dakar*	Sèvres	0	15	0	15	0	15	0	0
Sénégal	Mairie	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Sénégal	Présidence de la République à Dakar ¹⁴	Cnap	41	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	Présidence de la République à Dakar	Sèvres	0	9	0	9	0	9	0	0
Sénégal	Église à préciser à Gorée	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	Église à préciser à Rufisque	Cnap	4	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	Hôtel du gouvernement à Saint-Louis*	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	Mairie à Saint-Louis	Cnap	3	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	Lieu à préciser à Saint-Louis	Cnap	2	0	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone	Ambassade à Freetown	Sèvres	28	0	0	0	0	0	0	0
Somalie	Ambassade à Mogadiscio	Sèvres	16	0	0	0	0	0	0	0
Soudan	Ambassade à Khartoum	Mobilier	0	4	0	4	0	4	0	0
Soudan	Ambassade à Khartoum	Sèvres	384	0	0	0	0	0	0	0
Tanzanie	Ambassade à Dar Es Salam	Cnap	0	4	0	4	0	2	2	0
Tanzanie	Ambassade à Dar Es Salam	Sèvres	44	0	0	0	0	0	0	0
Tchad	Ambassade à N'Djamena	Cnap	0	12	1	11	1	7	3	0
Tchad	Ambassade à N'Djamena	Mobilier	0	9	5	4	0	0	4	0
Tchad	Ambassade à N'Djamena	Sèvres	743	0	0	0	0	0	0	0
Togo	Ambassade à Lomé	Cnap	0	9	7	2	2	0	0	0
Togo	Ambassade à Lomé	Mobilier	0	2	2	0	0	0	0	0
Togo	Ambassade à Lomé	Sèvres	257	0	0	0	0	0	0	0
Togo	Ambassade à Lomé	SMF	0	1	0	1	0	0	1	0
Tunisie	Chapelle Saint-Louis à Carthage	Sèvres	6	0	0	0	0	0	0	0
Tunisie	Consulat général à Sfax	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Tunisie	Ambassade à Tunis	Cnap	3	27	20	7	0	0	0	7

¹⁴ Le Palais de la République, actuelle résidence du président de la République sénégalaise, fut la résidence officielle du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française (AOF).

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Pays	Lieu de dépôt	Déposant	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Tunisie	Ambassade à Tunis	Mobilier	0	3	3	0	0	0	0	0
Tunisie	Ambassade à Tunis	Sèvres	466	0	0	0	0	0	0	0
Tunisie	Hôtel du général commandant à Tunis*	Cnap	1	0	0	0	0	0	0	0
Tunisie	Hôtel du quartier général à Tunis*	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Tunisie	Palais de Kasr Saïd	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Tunisie	Ministère des affaires culturelles à Tunis	SMF	1	0	0	0	0	0	0	0
Tunisie	Musée national du Bardo à Tunis	SMF	1	132	45	87	0	0	0	87
Tunisie	Résidence de l'ambassadeur de France à Tunis ¹⁵	Sèvres	904	0	0	0	0	0	0	0
Zambie	Ambassade à Lusaka	Cnap	0	15	12	3	1	1	1	0
Zambie	Ambassade à Lusaka	Mobilier	0	1	0	1	0	0	1	0
Zambie	Ambassade à Lusaka	Sèvres	0	167	107	60	0	60	0	0
Zimbabwe	Ambassade à Harare	Cnap	0	10	10	0	0	0	0	0
Zimbabwe	Ambassade à Harare	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Total			10769	5146	2339	2807	13	1959	63	772

Source : déposants.

*Les lieux de dépôts signalés d'un astérisque correspondent aux lieux qui ont reçu des dépôts pendant la colonisation française. Le ministère des affaires étrangères est interrogé sur les nouvelles dénominations. Les recherches sont en cours.

**Les lieux de dépôts signalés d'un double astérisque correspondent aux ambassades qui ont reçu des dépôts puis qui ont fermé (à l'occasion de conflits ou de la réforme des postes diplomatiques en 2015). Le ministère des affaires étrangères est interrogé pour savoir ce que sont devenus les bâtiments. Les recherches sont en cours.

Vert : tous les biens sont localisés - Jaune : biens recherchés - Bleu : biens restant à récoiler - Rouge : Biens restant à délibérer

¹⁵ Ex-Résidence générale de France à Tunis (source : MAE)